

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2020-11-02</u>	ANNEE 2020 Objet : Motion pour le maintien de la Trésorerie de Thoissey
<p>Le cinq novembre deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Emilie PAULE, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Magali ROBERT, Jocelyne ROLLET, Thomas VANNIER <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Frédéric MARTINEZ</p> <p>Date convocation : 29 octobre 2020 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet inacceptable de la DGFIP de fermer la Trésorerie de Thoissey à l'heure où les communes et les groupements de communes cherchent à renforcer la notion de proximité avec leurs administrés ;

Considérant que le souhait de la DGFIP de délocaliser les activités de la Trésorerie de Thoissey sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne, distante de plus de 14 kilomètres, n'est pas cohérent avec le maillage territorial des transports en commun ;

Considérant la fermeture annoncée du SIP de Saint-Laurent-sur-Saône ;

Considérant la présence à Thoissey et dans les communes environnantes de services dépendant de la Trésorerie (collège, hôpital, maison de retraite, régies, syndicats...) ;

Considérant que la rationalisation du réseau de la DGFIP inscrite dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques se traduit malheureusement par un démantèlement des services publics de proximité et un mépris le plus profond pour le monde rural et périurbain et ses habitants ;

Considérant que si certaines opérations peuvent être dématérialisées, il n'en demeure pas moins que la population la plus fragile éprouve déjà de grandes difficultés à se rendre dans les services du SIP de Saint-Laurent-sur-Saône (dont la fermeture est annoncée à l'horizon 2022) ou de la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

REFUSE la fermeture de la Trésorerie de Thoissey.

Ainsi fait et délibéré, le 5 novembre 2020.
ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Franck CALAS



accusé de réception sur l'acte : D_2020_11_02, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20201105-D_2020_11_02-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2020_11_02
Objet : Motion pour le maintien de la trésorerie de Thoissey
Date de décision : 05/11/2020
Date de transmission : 17/11/2020
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences / 9.4. Voeux et motions